

Le huit mars deux mil seize, une convocation a été adressée à chaque membre du comité syndical pour la réunion du SIVOS qui se tiendra le jeudi 17 mars 2016 à 11 H à la mairie de Saint Aubin sur Scie, sous la présidence de Monsieur Bernard Bazille, Président.

**Ordre du jour** :

- 1) Approbation du compte rendu du 1er décembre 2015
- 2) Approbation du Compte administratif 2015
- 3) Approbation du Compte de gestion 2015
- 4) Affectation des résultats 2015
- 5) Approbation du Budget Primitif 2016
- 6) Fiscalisation des participations communales
- 7) Contrat à durée déterminée de Madame PETIT Magali
- 8) Demande de subvention : délégation éducation nationale
- 9) Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Saint-Aubin-sur-Scie
- 10) Sécurité traversée de la RN 27 face aux écoles
- 11) Communication de Monsieur le Président

Le Président,  
B. BAZILLE

***SEANCE DU 17 MARS 2016***

L'an deux mil seize, le dix-sept mars à onze heures, les membres du SIVOS de Saint Aubin sur Scie/Sauqueville, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard BAZILLE, Président.

***Etaient présents*** : M. BAZILLE, MME PIMONT, M CANTO, MME CRISTOL, MME POYER, MME ROYER

***Etait absent*** : MM LEFEBVRE Christophe

***Etait excusé*** : M VOISIN

Madame PIMONT est nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, Madame POTTIN faisant fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 11 heures. Monsieur le Président remercie Madame FLEURY, Trésorière, de sa présence.

Il demande d'ajouter à l'ordre du jour le recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion en remplacement du CUI qui prend fin en mars pour la restauration scolaire et l'entretien de l'école maternelle.

Un avis favorable est émis par l'assemblée.

### ***APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1er DECEMBRE 2015***

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### ***COMPTE ADMINISTRATIF 2015 N°16-01-01***

Le Comité Syndical, à l'exception de Monsieur le Président, réuni sous la présidence de Mme Geneviève ROYER, vote le compte administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévus :	<b>770.00</b>
	Réalisé :	<b>716.42</b>
	Reste à réaliser :	<b>0.00</b>
Recettes	Prévus :	<b>770.00</b>
	Réalisé :	<b>46.29</b>
	Reste à réaliser :	<b>0.00</b>

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	<b>183 681.00</b>
	Réalisé :	<b>145 905.22</b>
	Reste à réaliser :	<b>0.00</b>
Recettes	Prévus :	<b>183 861.00</b>
	Réalisé :	<b>190 482.85</b>
	Reste à réaliser :	<b>0.00</b>

#### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	<b>- 670.13</b>
Fonctionnement :	<b>44 577.63</b>
Résultat global :	<b>43 907.50</b>

Voté à l'unanimité favorable.

**COMPTE DE GESTION 2015**  
**N°16-01-02**

Monsieur le Président expose aux membres que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2015**  
**N° 16-01-03**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	14 551.59
- Un excédent reporté de :	30 026.04
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	44 577.63
- Un déficit d'investissement de :	670.13
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	670.13

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT	44 577.63
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	670.13
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	43 907.50
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	670.13

## ***APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016***

### ***N° 16-01-04***

Le Budget Primitif 2016 est soumis à l'approbation du Comité Syndical et s'équilibre comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	181 900 €	1 441 €
RECETTES	181 900 €	1 441 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le Budget Primitif 2016.

## ***FISCALISATION DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES***

### ***N° 16-01-05***

Monsieur le Président précise que le Comité Syndical a la possibilité de délibérer pour fiscaliser ces contributions (courrier du 14 janvier 2016 de la Sous-Préfecture).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve les participations communales et décide de recourir à la fiscalisation des contributions communales suivant les conditions ci-dessous :

Commune de Sauqueville : inscription au budget primitif de la totalité soit 12 591 €.

Commune de Saint Aubin sur Scie : inscription au budget primitif 17 402 €, fiscalisation 55 000 €.

## ***CONTRAT A DUREE DETERMINEE***

### ***N°16-01-06***

Monsieur le Président précise que le contrat CUI de Madame PETIT Magali a pris fin le 9 mars 2016.

Elle a demandé, pour raisons financières, la possibilité de travailler jusqu'à fin mars.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS acceptent qu'un contrat à durée déterminée soit signé jusqu'au 31 mars, dans les mêmes conditions que le CUI soit sur la base de 20h semaine.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA  
COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SUR-SCIE  
N°16-01-07**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que :

- Un agent de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, rémunérée sur la base de 35 heures hebdomadaires travaille 335,52 h/an pour la cantine scolaire qui est une compétence SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville
- Un agent du SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville rémunéré par celui-ci, effectue le remplacement de l'agent de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie l'été (61h/an), le ménage à l'église (15h/an), le ménage au Point Jeunes (15h/an), des manifestations diverses (6h/an) pour le compte de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie
- Un agent du SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville rémunéré par celui-ci, fait le ménage à l'école maternelle pour le compte de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie (540 h/an).
- Au total le SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville met à disposition pour la commune de Saint-Aubin-sur-Scie 475 h par an et la commune de Saint-Aubin-sur-Scie met à disposition du SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie/Sauqueville 335,52 heures par an.
- Un agent de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie rémunéré par celui-ci, assure la traversée des élèves devant le groupe scolaire les Petits Princes pour le compte du SIVOS (234h/an).

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de signer une convention avec la commune de Saint-Aubin-sur-Scie pour le remboursement des sommes dues par le SIVOS de Saint-Aubin-sur-Scie à la commune de Saint-Aubin-sur-Scie pour la mise à disposition du personnel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte de passer une convention de mise à disposition du personnel avec la commune de Saint-Aubin-sur-Scie et donne pouvoir au Président pour signer cette convention.

**CONTRIBUTION AUX DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE  
L'EDUCATION NATIONALE  
N° 16-01-08**

Monsieur le Président donne lecture du courrier de l'union de Seine-Maritime des délégués départementaux de l'éducation nationale sollicitant une contribution pour leurs fonctions.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'accorder la somme de 30 €.

***SECURITE TRAVERSEE DE LA RN 27 FACE AUX ECOLES  
N° 16-01-09***

Monsieur le Président précise qu'en raison de l'ouverture de la nouvelle école maternelle la commune de Saint-Aubin-sur-Scie a recruté un agent en Contrat Unique d'Insertion (CUI).

Il propose que le temps effectué par celui-ci pour assurer la sécurité des élèves traversant la RN 27 devant le groupe scolaire soit pris en charge par le SIVOS (soit 6h30 par semaine scolaire).

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS acceptent à l'unanimité cette proposition.

***CONTRAT UNIQUE D'INSERTION : RESTAURATION SCOLAIRE ET  
ENTRETIEN ÉCOLE MATERNELLE  
N° 16-01-10***

Monsieur le Président précise que le Contrat Unique d'Insertion (CUI) de Madame PETIT Magali prend fin en mars et propose de recruter un agent en CUI : Madame BRIDIERS Martine sur la base d'un contrat annualisé de 22h semaine à compter du 21 mars 2016 pour 1 an.

Madame BRIDIERS assurera le service à la restauration scolaire et la surveillance des élèves, ainsi que l'entretien de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS acceptent à l'unanimité cette proposition.

***COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT***

Monsieur le Président:

- Informe le Comité Syndical que la nouvelle école maternelle ouvrira lundi 18 avril 2016.
- Précise que suite à l'article de presse relatif à des cas de gale dans les écoles, un courrier a été adressé aux parents des élèves du SIVOS précisant que nos écoles ne sont pas concernées.
- Informe que le SYDEMPAD propose à la vente des CD à 7.74 € TTC réalisés par des chorales d'enfants.
- Précise que la commune de Saint-Aubin-sur-Scie a effectué des travaux d'insonorisation au sein du Mille-Club (restaurant scolaire) (2 750 € HT).
- Un spectacle des élèves du SIVOS « emmène tes parents ! » aura lieu le 24 mars à la salle des fêtes de Saint-Aubin-sur-Scie.

- Le contrat assurance a été remis à jour. La cotisation annuelle devrait passer de 961 € à 674 €.
  
- Suite à la titularisation d'un agent ayant travaillé en remplacement au SIVOS en 2005, la CNRACL demande 565 € de remboursement.
  
- Les impayés s'élèvent à 7 628.86 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.